

bioMérieux SA
Comité social et économique central

De : *Benoît BOULANGER – Secrétaire*

À :

- **Mme Anne GANDER** – *Directrice des Ressources Humaine France*
- **Mme Stéphanie CARLES** – *Responsable des Relations Sociales France*

Copie(s) :

- *Mesdames et Messieurs les élu-es du Comité social et économique central*
- *Messieurs les représentants syndicaux au Comité social et économique central*

INFORMATION-CONSULTATION

« Information consultation le bilan social 2023 consolidé »

AVIS DU COMITÉ SOCIAL & ÉCONOMIQUE CENTRAL

Le 23 mai 2024,

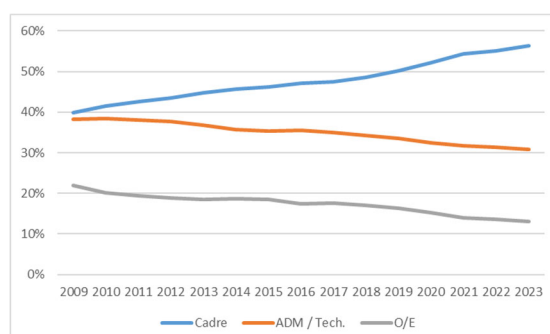
Le Comité social et économique central a été informé et consulté le vendredi 05 avril 2024 « **sur le bilan social 2023 consolidé** ».

Les élu.es du Comité social et économique central observent positivement :

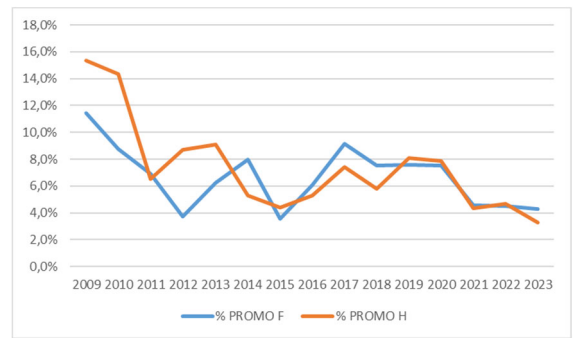
- La rupture dans les taux de promotions des femmes cadres à partir de 2018 montrant une amélioration de leur représentation dans cette catégorie socioprofessionnelle.
- Et donc, plus particulièrement, l'amélioration de la représentation des femmes dans les niveaux cadres 6, 5 et 4 qui, entre 2018 et 2023, ont progressées respectivement de 12%, 8% et 11%.

Lors des échanges en séances, les élu.es ont questionné l'Entreprise sur les points suivants :

1. La proportion de salariés au statut cadres (aux contrats de travail au forfait jours) interroge sur la stratégie de l'Entreprise vis-à-vis de fonctions qui pourraient être également assurées par des salariés au statut techniciens ou agents de maîtrise.

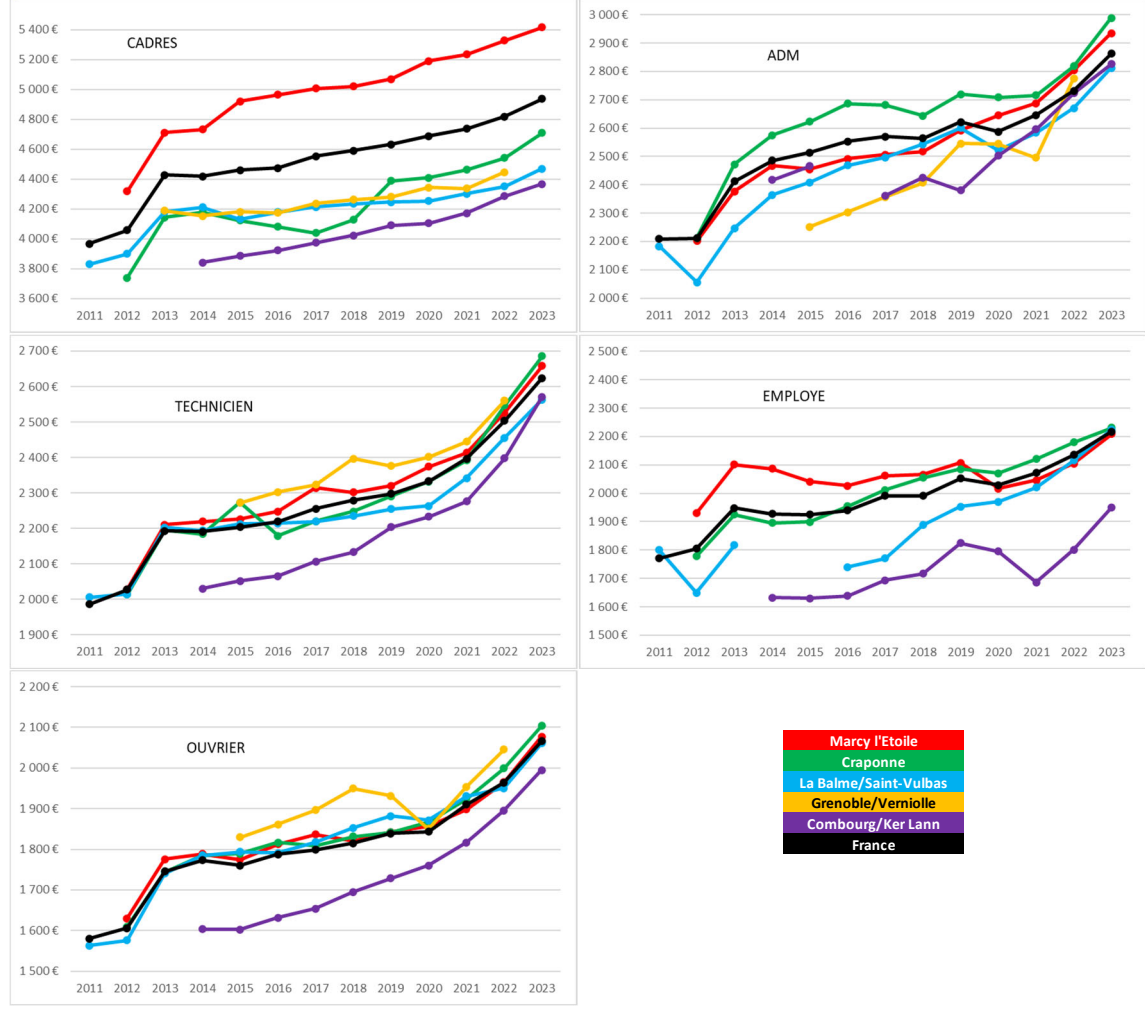


2. L'écroulement des taux de promotion des femmes et des hommes ouvriers et employés passé de 12% / 16% en 2009 à 4% environ.



3. Les comparaisons catégorie socioprofessionnelle par catégorie socioprofessionnelle entre les différents établissements de l'entreprise qui, certes montre un resserrement pour les catégories techniciens et ouvriers mais questionne toujours, en terme d'écart, les catégories cadres en employé.

Ce regard porte plus particulièrement sur les rémunérations de l'effectif permanent des salariés des sites Bretons.



4. Les élu.es sont particulièrement préoccupés par la dégradation des indicateurs de l'accidentologie.

Les sites de Combourg et de Saint-Vulbas (IDC) retenant tout particulièrement l'attention.

Quels sont les plans d'actions correspondants ?

5. En complément du point précédent, les élu.es renouvellent leur opposition à la modulation d'une partie du MBO par des indicateurs d'accidentologie (nombre d'accidents avec ou sans arrêts) ou des taux de clôture des nearmiss.

Asseoir une part du MBO sur les indicateurs d'accidentologie est à même d'installer, au sein des équipes opérationnelles, des climats de fébrilité propres à les fragiliser au quotidien et amener l'inverse de l'amélioration envisagée.

Les élu.es questionnent également l'entreprise sur l'emprise qu'ont les salariés sur les taux de clôture des nearmiss ?

En conséquence, les élu-es du Comité social et économique central émettent un avis favorable sur le bilan social 2023 consolidé.

Benoît BOULANGER

Secrétaire du Comité social et économique central

